

Cour de France.fr / Histoire et fonction / Politique, guerre et justice / Etudes modernes / Heros togatus : culture ciceronienne et gloire de la robe dans la France d'Henri IV

Jean-Marc Chatelain

Heros togatus : culture ciceronienne et gloire de la robe dans la France d'Henri IV

Article. Source : Journal des savants

Chatelain, Jean-Marc, "Heros togatus : culture ciceronienne et gloire de la robe dans la France d'Henri IV", dans Journal des savants, 1991, n° 3-4, pp. 263-287.

Extrait du texte

En 1602 le désordre règne au Palais : au mois de mai, le roi, par la voix du Parlement, a rappelé les avocats à l'observance de l'article 161 de la grande ordonnance de Blois de 1579. L'article fauteur du désordre n'avait jusqu'alors été promulgué que pour être scrupuleusement ignoré. Il portait que « les avocats et procureurs seront tenus signer les délibérations, inventaires, et autres escritures qu'ils feront pour les parties : et au-dessouz de leur seing escrire et parapher de leur main ce qu'ils auront receu pour leur salaire : et ce sur peine de concussion ». Cette mesure met en émoi, quand on la lui rappelle avec autant de fermeté que le fait Henri IV, le monde des avocats, qui s'estiment atteints dans leur dignité, ravalés au rang déshonorant d'auxiliaires vénaux de la justice alors qu'à l'occasion des troubles civils tout juste éteints, ils avaient pu revendiquer la grandeur qui s'attache à l'exercice de la parole dans la cité.

[Lire la suite \(Persée\)](#)